

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire et sous la Présidence de Madame Solange LEMOINE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Date de Convocation : 7 Avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Etaient présents : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame DUFOUR-TONINI (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur CYBURSKI*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame ATTEN*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur FEDDAL (*pouvoir à Monsieur TONNEAU*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absent excusé : Monsieur BRAILLY.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 8 : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE AUX
BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ. ARTICLE
L.332-23-1° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Conformément à l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, des emplois non permanents d'agents contractuels peuvent être recrutés, pour accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit-mois, renouvellement compris.

Les besoins de la collectivité nécessitent de prévoir un emploi administratif à la Direction de la Communication.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé de créer à compter du 1^{er} Juillet 2023 un emploi non permanent à temps non complet :

- 1 poste d'Adjoint Administratif à raison de 25 heures hebdomadaires.

Et de recruter cet agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité de la Direction Communication.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie C pour effectuer les missions de gestion de la communication, des réseaux sociaux et du support vidéo de la Direction Communication suite à l'accroissement temporaire d'activité, à temps non complet, pour une durée déterminée de 12 mois.

.../...

Son niveau de rémunération sera fixé au prorata du temps de service sur l'indice brut du 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade d'Adjoint Administratif du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux et éventuellement du supplément familial, en prenant en compte différents critères :

- les fonctions exercées par l'agent
- la qualification requise pour leur exercice
- la qualification détenue par l'agent

● **DE CHARGER** Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements.

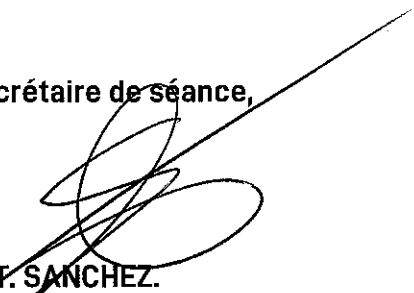
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DUFOUR-TONINMOINE
(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....